



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 18 mai 2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association sportive Centre Taekwondo Bastia pour les années : 2026-2027-2028

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents :

Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Marie-Hélène PADOVANI, Nathalie VALERY- GRAZIANI, Gilles SIMEONI, Guy ARMANET, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre ORSINI

Absents :

Michel SIMONPIETRI ; Laurent PAPAZIAN, Philippe CIMINO, Michel ROSSI

Nombre de membres composant le Bureau : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Quorum : 8

Votants : 11
Pour : 11
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle l'Association sportive Centre Taekwondo Bastia pour les années : 2026-2027-2028

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 Mars 2026 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment :

- L'attribution des subventions à tout bénéficiaire, dans le respect, le cas échéant, des règlements, cadres d'intervention et documents d'orientation approuvés par le Conseil communautaire, et dans la limite des crédits inscrits au budget.

Vu la convention d'objectifs définissant les modalités de coopération et de financement entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et l'Association sportive Centre Taekwondo Bastia pour les années : 2026 - 2027 - 2028 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé de la Vice-présidente déléguée et après en avoir délibéré ;

ATTRIBUE (A l'unanimité)

Une subvention de fonctionnement à l'association sportive « Centre Taekwondo Bastia » pour un montant de 5000 € par an pour les années 2026, 2027 et 2028 ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Principal 2026 de la Communauté d'Agglomération de Bastia Compte 6574 - fonction 40 ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis Pozzo di Borgo
LOUIS POZZO DI BORGO